Christine ROMANI
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la cour d'appel d'Aix-en-Provence
Siren : 479 461 675
Code APE : 6920Z

35, Avenue de la Gare
Chemin vicinal de le Millière
13 011 Marseille

Tél : 06 12 77 49 43 / 04 91 55 53 85
E-mail : christine.romani@wanadoo.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Association Ex Nihilo

225, Avenue des Aygalades
13015 Marseille

Siret : 393 916 473 00068 Code APE : 9001Z

Aux membres de l'Association Ex Nihilo,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ex Nihilo relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport présentant un ***excédent de 5.016 €uros***.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaires liée au Covid-19. Je renvois les lecteurs à l'Annexe des comptes – Faits caractéristiques de l'exercice.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- La justification des subventions et l'utilisation des subventions,
- Le solde des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice,
- L'appréciation du montant des fonds dédiés,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, *arrêtés dans les conditions rappelées précédemment*, et de la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4– Vérification et information spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. En application de la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 23 juin 2020

Le Commissaire aux comptes
Christine ROMANI

Christine ROMANI
Expert-comptable
Commissaire aux [illegible]
35, Avenue de la [illegible] - 13011 Marseille
Tel : 06 12 7[illegible]

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2020			Exercice clos le 31/12/19
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/20	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 282	14 016	266	433
Autres immobilisations corporelles	37 928	34 192	3 737	1 949
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 600		2 600	2 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**54 810**	**48 207**	**6 603**	**4 981**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 457		12 457	3 211
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	9 822		9 822	28 794
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	268 402		268 402	209 643
Charges constatées d'avance	80		80	1 172
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**290 761**		**290 761**	**242 820**
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	**345 571**	**48 207**	**297 364**	**247 801**

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/20	Exercice clos le 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	52 876	52 876
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	165 791	160 526
Excédent ou déficit de l'exercice	5 016	5 265
SITUATION NETTE	223 683	218 667
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	223 683	218 667
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	33 200	
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	33 200	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 290	7 482
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	21 319	18 400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 509	3 253
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	9 264	
TOTAL DETTES (III)	40 481	29 135
ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	297 364	247 801

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	94 754	106 469	(11 715)	-11%
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	158 000	164 225	(6 225)	-4%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 000		5 000	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	481	671	(190)	-28%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**258 235**	**271 365**	**(13 130)**	**-5%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	57 351	109 488	(52 137)	-48%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 443	160	2 283	1426%
Salaires et traitements	114 365	109 056	5 309	5%
Charges sociales	36 458	44 139	(7 681)	-17%
Dotations aux amortissements	953	802	151	19%
Dotations aux provisions	33 200		33 200	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	9 860	374	9 486	2534%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**254 631**	**264 020**	**(9 389)**	**-4%**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**3 604**	**7 345**	**(3 741)**	**-51%**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	122	161	(39)	-24%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**122**	**161**	**(39)**	**-24%**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**122**	**161**	**(39)**	**-24%**
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**3 727**	**7 507**	**(3 780)**	**-50%**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	1 317	540	777	144%
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**1 317**	**540**	**777**	**144%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	28	2 782	(2 754)	-99%
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**28**	**2 782**	**(2 754)**	**-99%**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**1 289**	**(2 242)**	**3 531**	**158%**
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**259 674**	**272 066**	**(12 392)**	**-5%**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	**264 658**	**266 801**	**(12 143)**	**-5%**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**5 016**	**5 266**	**(249)**	**-5%**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			


NE VAUT

ANNEXE

1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Cabinet Nathalie SATTI
1426 route de Saint Raphaël, 13480 CABRIÈS - Téléphone : 0442515742

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020 ont été établis selon les normes définies par le plan relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, arrêté ministériel du 26/12/2018 et du règlement 2018-06 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. Frais d'établissement

non applicable

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Subventions investissements

Ces subventions sont constatées pour leur totalité à leur attribution au débit d'un compte 441 et 131 en contrepartie.
La reprise de subvention d'investissement est constatée annuellement et s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise ou crée par la subvention pour le montant effectivement encaissé.
Le montant de la quote-part est calculé selon la nature du bien subventionné.
La différence entre la subvention d'investissement inscrite dans le compte 139 et la quote part de la subvention inscrite au compte 777 indique le montant de subvention non encore affecté au résultat.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

8. Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « 194 Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « 689 Reports Fonds dédiés ».
Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte «7894 Utilisations de fonds dédiés ».

9. Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :
- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :
- au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

10. Conséquences de l'événement COVID19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.
Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.
L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact jugé significatif sur les règles et méthodes comptables appliquées par l'association dans la mesure où la direction a pris des mesures jugées appropriées pour assurer la continuité d'exploitation.
Les impacts de cet événement jugés significatifs et pertinents sur la performance de l'exercice et la situation financière de l'association, font l'objet d'une information détaillée dans les rubriques appropriées de l'annexe ci-après.
Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats de l'association, dans la mesure où les financements publics ont été maintenus même si les activités ont été impactées : annulation du festival, report d'activité, pertes de recettes
L'association a rempli ses engagements envers ses interlocuteurs et versé les indemnités liées aux annulations de représentations, elle a maintenu les salaires nets de ses salariés en activité partielle et adapté toutes les activités qui pouvaient l'être afin de les sauvegarder.
Les sommes non dépensées dans le cas des annulations ont été basculées sur d'autres activités artistiques (coproductions, accueil en résidence notamment) afin de conserver un soutien aux équipes artistiques et techniques particulièrement impactées par la crise.
L'objectif recherché tout au long de l'exercice budgétaire a été l'équilibre du résultat, la solidarité professionnelle et la pérennité de l'activité.

Notes sur le bilan

La crise de la COVID 19 n'a pas conduit l'association à demander un report d'échéances d'emprunt.
Au titre de 2020, aucun PGE n'a été souscrit.
L'association a perçu diverses aides liées au chômage partiel, soit4075,53€ d'allocation, 4529€ de réduction de cotisations sociales et 5566€ d'aide au paiement des cotisations.
L'association n'a pas perçu d'aides au titre du fonds de solidarité.

Augmentation des fonds dédies

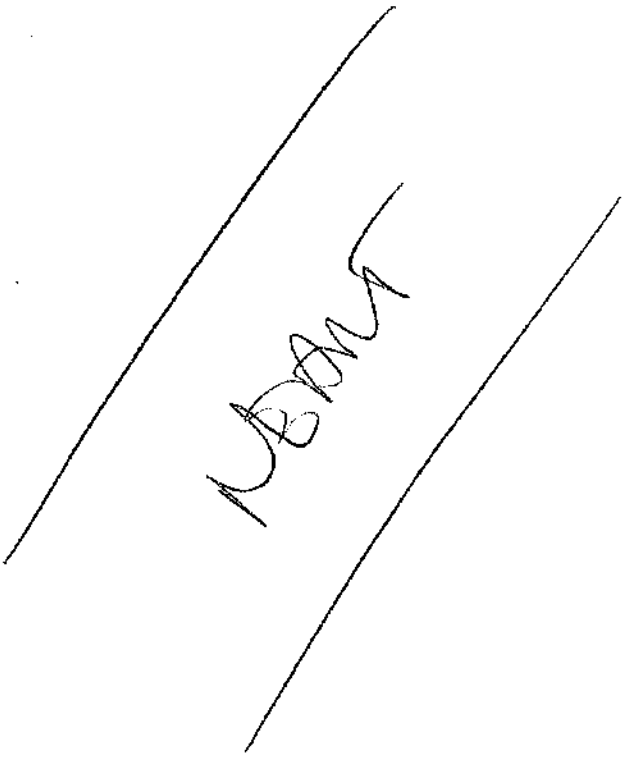
Le report des activités a été privilégié en début de crise, notamment suite aux fermetures des salles de spectacle.
L'ensemble des activités a été impacté y compris les projets portés sur plusieurs exercices budgétaires, amplifiant le volume global des fonds dédiés.

Autres informations

L'équilibre budgétaire de l'association repose sur sa capacité à générer des ressources propres mais également sur les subventions des tutelles et partenaires. La continuité d'exploitation de l'association reste cependant indissociable de l'octroi de ces subventions qui font l'objet de négociations régulières.

Evénements postérieurs à l'exercie

La poursuite de la crise sanitaire laisse peser sur l'association une incertitude sur la mise en œuvre de ses projets tant que le retour à la normale n'est pas possible. Les conséquences économiques n'en sont toujours pas évaluables.



VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	52 876				52 876
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	160 526	5 265			165 791
Excédent ou déficit de l'exercice	5 265				5 016
SITUATION NETTE	**218 667**				**223 683**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES	**218 667**				**223 683**

VARIATION DES FONDS DEDIÉS

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets ayant donné lieu à dépense au cours des 2 derniers exercices
PROJET 1 : LES 20 ANS DE EX NIHILO							
Subventions d'exploitation						30 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL PROJET 1 : LES 20 ANS DE EX NIHILO						**30 000**	
PROJET 2 : DEGEL DRAC							
Subventions d'exploitation						3 200	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL PROJET 2 : DEGEL DRAC						**3 200**	
PROJET 3							
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL PROJET 3							

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc· des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage indust	14 282					14 282	
Installations générales, agencements divers	5 252					5 252	
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 102		2 574			32 676	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	**49 636**		**2 574**			**52 210**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	2 600					2 600	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	**2 600**					**2 600**	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**52 236**		**2 574**			**54 810**	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	13 849	167		14 016
Inst. générales, agencements, aménagements divers	5 252			5 252
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 153	786		28 939
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	**47 254**	**953**		**48 207**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	47 254	953		48 207

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	5 000		5 000	
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	5 000		5 000	

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 600		2 600
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	12 457	12 457	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	163	163	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 706	1 706	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	155	155	
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques	7 500	7 500	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	296	296	
Charges constatées d'avance	80	80	
TOTAL DES CRÉANCES	24 959	22 359	2 600

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		33200		33200
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		33200		33200

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 290	6 290		
Personnel et comptes rattachés	163	163		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 720	17 720		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	144	144		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 292	3 292		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 608	3 608		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 264	9 264		
TOTAL DETTES	40 481	40 481		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	80
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	80

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	9 264
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 290
Dettes fiscales et sociales	21 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 608
TOTAL CHARGES À PAYER	**31 217**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	2 600
Créances clients et comptes rattachés	12 457
Autres créances	9 822
Disponibilités	268 402
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	